

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 014-159/11/CC

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation d'une autorisation de programme relative à la reprise de l'ouvrage d'art Saint Pierre à Marseille
MMT 11/5928/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la création des lignes de Tramway à Marseille, le Bureau de la Communauté Urbaine approuvait, par délibération TRA 6/613/BC du 15 octobre 2004, le marché relatif à la réalisation d'un ouvrage d'art de franchissement des voies ferrées à Saint Pierre, de ses murs en retour et son mur de soutènement. Les travaux objet de ce marché ont démarré le 11 avril 2005 pour s'achever le 11 janvier 2006.

Par la suite, et afin de permettre le passage des rames du Tramway, différentes entreprises sont intervenues sur cet ouvrage d'art afin de réaliser les infrastructures, la pose des rails et des lignes aériennes de contact.

Dès juillet 2007 et concomitamment au début de l'exploitation de la ligne, l'exploitant a constaté un affaissement au droit du remblai sud de l'ouvrage, puis une déformation des rails, ce qui a conduit l'exploitant à imposer dans la zone considérée, un ralentissement de la vitesse de circulation des rames de 60 à 20 Km/h, afin de garantir la sécurité de circulation.

Après différents levés topographiques et sondages géotechniques, l'expert nommé par le Tribunal Administratif en date du 25 mars 2008, sur requête de la Communauté Urbaine, a ordonné qu'il soit remédié à ces désordres, afin de maintenir l'exploitation du tramway.

La Communauté Urbaine a ainsi conclu un premier marché ayant pour objet la remise en sécurité de la voie ferrée au droit de l'ouvrage d'art Saint Pierre. Ce marché a été approuvé par délibération du 19 décembre 2008 pour un montant total de 606 064.82 d'euros HT, soit 724 853.52 d'euros TTC.

Par délibération du 26 mars 2009 et afin de régler le coût des études et travaux précités à frais avancés, il a été affecté à cette opération, une autorisation de programme spécifique d'un montant de 1 000 000 d'euros, porté à 1 500 000 euros au budget primitif 2010.

La mission d'expertise ordonnée par le Tribunal Administratif le 25 mars 2008 étant en cours d'achèvement, il convient à ce jour de prévoir la réparation définitive de cet ouvrage, à frais avancés, afin d'éviter un risque de dégradation supplémentaire de cet ouvrage et de ses abords, susceptible de compromettre l'exploitation de cette section de ligne.

A ce titre, des missions et des frais, d'expertises complémentaires, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et des travaux doivent être prévus. Afin de lancer les marchés correspondants, il s'avère nécessaire de porter l'autorisation de programme initiale de 1 500 000 euros, à 6 500 000 euros, soit une augmentation d'autorisation de programme de 5 000 000 d'euros en 2011.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'une part, d'affecter les 500 000 euros votés au Budget Primitif 2010 et d'approuver l'augmentation d'autorisation de programme complémentaire de 5 000 000 d'euros au titre de 2011, ainsi que son affectation, pour un même montant, à l'opération relative à la réparation de la voie ferrée et de l'ouvrage d'art Saint Pierre.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la mission d'expertise des désordres constatés sur le site de l'ouvrage d'art Saint Pierre, ordonnée par le Tribunal Administratif le 25 mars 2008, est en cours d'achèvement,
- Qu'il convient de lancer les marchés correspondant à la réparation définitive de cet ouvrage, à frais avancés, dans l'attente du versement des indemnités d'assurance,
- Qu'il est donc nécessaire d'affecter une Autorisation de Programme spécifique complémentaire afin de régler les frais relatifs notamment aux études et travaux de réparation de la voie ferrée sur l'ouvrage d'art Saint Pierre.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'autorisation de programme concernant la réparation de l'ouvrage d'art Saint Pierre, pour un montant estimé à 5 000 000 d'euros, ce qui porte le montant total de l'autorisation de programme à 6 500 000 euros. .

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe des Transports exercice 2011, en section investissement, sous-politique C230, Natures 2031 et 2315 Fonction 815.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

2011 : 500 000 euros
2012 : 3 000 000 d'euros
2013 : 2 000 000 d'euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI